

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3355

12 novembre 2014

SOMMAIRE

Alkali Luxembourg, S.à r.l.	161011	MacDonald, Dettwiler and Associates (Luxembourg), Luxembourg Branch	161000
Atelier Del Gusto Limpersberg S.à.r.l. ..	161011	Madame Cinucci	161002
Bonn, Viktoria-Karree Holding S.à r.l. ...	161011	Mandarin Capital Partners S.C.A. SICAR	161007
Certasig Holdings S.A.	161031	Marina Yachting Greater China Brands S.à r.l.	161001
Covéa Lux	161040	Medentic S.A.	161003
Halian, s.à r.l.	160995	MINIT Invest S.à.r.l.	161003
HaRav Kook Neve Tsedek S.à r.l.	160994	Morgan Stanley International Finance S.A.	161004
Helma Lux S.A.	160994	My Place SCSp	160995
Hermes Management Services S. à r.l. ..	160994	Nacaza S.A.	161000
IMAGE3G S.à r.l.	160998	Nautifin S.A.	160996
InvestMax	161005	Nilam	161004
I.P.F. - CA Gaz et Eau s.à r.l.	160994	Noel International S.A.	160996
IVG HAEK HoldCo	160994	Nordea Multi Label	160997
JPMorgan European Property Holding Luxembourg 1 S.à r.l.	160995	Nordson European Holdings Luxembourg S.à r.l.	160998
KAIL & KAIL, zivilrechtliche Gesellschaft	161010	Nordson Luxembourg S.à r.l.	160999
KH Kaufhaus Beteiligung S.à r.l.	161011	Nordson S.à r.l.	160999
Laboratoire Dentaire Hornbeck Jacques s.à.r.l.	161000	Nouvelle Bicolux S.A.	160997
Lagorum SA	161004	Oracle Holding S.à r.l.	160996
Las Rozas Funding TopCo Securitization S.à r.l.	161001	Oracle Securitization S.à r.l.	160996
LCN AD 2	161001	Oud Thamen Holding S.à r.l.	161003
LCN Romaco 2	161002	Parkwood (Essen) S.à r.l.	160998
Leria S.à r.l.	160995	Progressio S.A.	160998
Levanto GSEF (Lux) S.à r.l.	160999	PsyLux-Cabinet de Psychologie et Psychothérapie Pazooki & Gagliardi Sàrl	160999
Libération Management (Luxembourg) S.à r.l.	161002	Real Estate Madeleine S.A.	160997
Lion/Polaris Lux 4 S.A.	161001	Reckitt Benckiser Investments (No 1) S.à r.l.	160997
L.T EV S.A.	161018	Sigiriya Holdings S.à r.l.	161032
Luxembourg Mainstream Chile Holdings S.à.r.l.	161003		
M2 Belair S.à r.l.	161028		

Helma Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 49, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 125.913.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014159768/10.

(140181270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

I.P.F. - CA Gaz et Eau s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 27.280.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014159778/10.

(140182027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

HaRav Kook Neve Tsedek S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 187.664.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 4 juin 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 25 août 2014.

Référence de publication: 2014159759/11.

(140182050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

IVG HAEK HoldCo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 150.554.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 28 mai 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 30 juin 2014.

Référence de publication: 2014159808/11.

(140181136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Hermes Management Services S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 135.605.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014159769/12.

(140181320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Halian, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 101.520.

Les comptes annuels au 31 octobre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2014159764/10.

(140181312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Leria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 144.047.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 2 juin 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 2 juillet 2014.

Référence de publication: 2014159830/11.

(140182017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

JPMorgan European Property Holding Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 106.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2014.

JP Morgan European Property Holding Luxembourg 1 S.à r.l.

Mr. Richard Crombie / Mr. Mark Doherty

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014159817/13.

(140181363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

My Place SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 190.341.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts signé en date du 19 septembre 2014, que les parts de la société, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre d'actions
KREH Fundusz Inwestycyjny Zamkniety ul. Grójecka 5 02-019 Varsovie Pologne représenté par Copernicus Capital Towarzystwo Funduszy Inwestycyjnych S.A.	4,999
TOTAL	4,999

Luxembourg, le 03 octobre 2014.

Référence de publication: 2014159872/20.

(140181526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Nautifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 111.758.

—
Résolution du conseil d'administration prise en date du 7 octobre 2014:

- Le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg vers le 20 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014160443/11.

(140182093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Noel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 86.251.

—
Le bilan, le compte de pertes et profits et les annexes au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014160446/12.

(140181996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Oracle Securitization S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 156.070.

—
Extrait des résolutions écrites des Associés en date du 1^{er} Octobre 2014

En date du 1^{er} Octobre 2014, l'Associé unique de la société Oracle Securitization S.à r.l. a prit les résolutions suivantes:

1. L'Associé unique décide d'accepter la démission, avec effet immédiat de Monsieur Ralf Remer de son poste de gérant.
2. L'Associé unique décide de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Monsieur Yann Mertz, né le 5 Octobre 1972 à Saint-Denis (France), demeurant professionnellement au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014160452/15.

(140182326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Oracle Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 156.054.

—
Extrait des résolutions écrites des Associés en date du 30 Septembre 2014

En date du 30 Septembre 2014, l'Associé unique de la société Oracle Securitization S.à r.l. a prit les résolutions suivantes:

1. L'Associé unique décide d'accepter la démission, avec effet immédiat de Monsieur Ralf Remer de son poste de gérant.
2. L'Associé unique décide de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Monsieur Yann Mertz, né le 5 Octobre 1972 à Saint-Denis (France), demeurant professionnellement au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014160450/16.

(140182325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Reckitt Benckiser Investments (No 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.
R.C.S. Luxembourg B 104.231.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014160503/9.

(140182292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Nouvelle Bicolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9366 Ermsdorf, 4B, rue de Gilsdorf.
R.C.S. Luxembourg B 102.908.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NOUVELLE BICOLUX S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2014160447/11.

(140182022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Nordea Multi Label, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 131.121.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société tenu le 27 Août 2014

Le Conseil d'Administration de la Société a décidé la cooptation en tant qu'administrateur, avec effet au 27 Août 2014 de:

- M Nils BOLMSTRAND résidant à Regeringsgatan 59, SE-10571 Stockholm, Suède en remplacement de:
 - M Claus JØRGENSEN résidant à 562, rue de Neudorf.
- jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir en 2015.

Luxembourg, le 14 Octobre 2014.

Nordea Investment Funds S.A.

Référence de publication: 2014160436/15.

(140182067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Real Estate Madeleine S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 143.357.

Résolution de l'actionnaire unique en date du 3 octobre 2014

L'Actionnaire unique décide par la présente de transférer, avec effet au 3 octobre 2014, le siège social de la Société au 44, me de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

D'accepter la démission de Monsieur Yannick Kantor en tant qu'Administrateur et Président de la Société;

Et

De nommer Monsieur Gianluca Ninno, né le 7 avril 1975 à Policoro, Italie, résidant professionnellement au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant qu'Administrateur et Président de la Société en remplacement de Monsieur Yannick Kantor avec effet au 3 octobre 2014 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Pour Cradle Pacific Limited

Signature

Référence de publication: 2014160502/19.

(140182202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Nordson European Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 147.010.

Les comptes annuels de la société Nordson European Holdings Luxembourg S.à r.l. au 31/10/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014160437/10.

(140182114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

IMAGE3G S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4645 Nieder Korn, 145, rue de Pétange.

R.C.S. Luxembourg B 162.693.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Référence de publication: 2014160351/10.

(140182143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Parkwood (Essen) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.868.

En date du 09 octobre 2014, la Société a été informée du changement d'adresse de l'Associé unique de la Société, 'Parkwood Europe LLP'. L'adresse a été modifiée comme suit:

94 New Bond Street, W1S 1SJ London, UK.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Parkwood (Essen) S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Référence de publication: 2014160463/15.

(140182278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Progressio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5441 Remerschen, 19, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 115.543.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société tenue en date du 18.09.2014

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société Progressio S.A. tenue le 18.09.2014 que:

L'assemblée accepte la démission de:

- Madame Manuela Vanck en tant que Administrateur et Administrateur délégué;

L'assemblée décide de nommer:

- Monsieur Maurizio Gagliardi, Architecte et employé, né le 06.11.1980 à Saarbrücken résidant à D-66130 Saarbrücken, Beethovenstrasse, 26, en tant qu'Administrateur et Administrateur délégué, à partir du 1^{er} octobre 2014.

Le mandat s'achèvera lors de l'assemblée générale qui aura lieu en 2020.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014160494/17.

(140182311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Nordson Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 148.426.

Les comptes annuels de la société Nordson Luxembourg S.à r.l. au 31/10/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014160438/10.

(140182115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Nordson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 148.425.

Les comptes annuels de la société Nordson S.à r.l. au 31/10/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014160439/10.

(140182116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Levanto GSEF (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 114.529.

L'assemblée générale ordinaire en sa séance du 2 juillet 2014 a pris acte de la démission en qualité de gérant de Classe A de Monsieur Michael Stuart Baker avec effet au 2 juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2014.

R. Azoughagh / F. Poncelet

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2014160920/13.

(140183285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

PsyLux-Cabinet de Psychologie et Psychothérapie Pazooki & Gagliardi Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8025 Strassen, 24, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 190.975.

OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE*Procès-verbal pour l'ouverture d'une succursale*

Je soussigné Khashayar PAZOOKI, Directeur de la société PSYLUX-Cabinet de psychologie et psychothérapie PAZOOKI & GAGLIARDI LTD immatriculée à Londres (Limited Company "société à responsabilité limitée" enregistrée au registre Companies House au N°: 9248262) souhaite créer une succursale de la société mère PSYLUX-Cabinet de psychologie et psychothérapie PAZOOKI & GAGLIARDI LTD sous le nom PSYLUX-Cabinet de psychologie et psychothérapie PAZOOKI & GAGLIARDI SARL au 24, rue de l'Eglise, L-8025 Strassen.

Cette succursale aura pour objet la gestion d'un cabinet de psychologie et de psychothérapie. La date de démarrage de l'activité est prévue pour le 14 octobre 2014.

Le représentant de la succursale au Grand-Duché de Luxembourg sera Khashayar PAZOOKI. Il aura le pouvoir de signature ainsi que tous les pouvoirs au sein de la succursale Luxembourgeoise.

Khashayar PAZOOKI

Directeur

Référence de publication: 2014160497/21.

(140181959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Laboratoire Dentaire Hornbeck Jacques s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nic. Bové.

R.C.S. Luxembourg B 51.917.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014160926/14.

(140182558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Nacaza S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 82.999.

Par résolutions du Conseil d'Administration tenu le 15 octobre 2014 au siège social de la Société, il a été décidé:

- d'accepter la démission de Emmanuelle Brulé de sa fonction d'Administrateur, avec effet immédiat;
- de coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Madame Marina Padalino, résidant professionnellement Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NACAZA S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2014160978/16.

(140182946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

MacDonald, Dettwiler and Associates (Luxembourg), Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.990.

RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle survenue dans la publication datée du 19 septembre 2014, et déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 7 octobre 2014, sous la référence L140176915:

Par résolutions signées en date du 22 août 2014, la personne morale de droit étranger a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Fanny Him, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant de la succursale, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
2. Acceptation de la démission de Vishal Jugdeb, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant de la succursale, avec effet immédiat;
3. Modification du pouvoir de signature des représentants permanents pour l'activité de la succursale:

«La société sera engagée par la signature conjointe des deux gérants de tout document pour le compte de la succursale dans la limite de 10.000 Dollars US et conjointement avec Mme Angela Lau au-dessus de 10.000 dollars US, sauf pour les opérations dont le bénéficiaire est la société, ou MacDonald, Dettwiler and Associates Ltd, ou MD Information Service (Luxembourg) Sàrl, auquel cas les deux gérants sont autorisés à agir conjointement, sans Mme Angela Lau, pour un montant illimité;»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Référence de publication: 2014160949/24.

(140182864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Las Rozas Funding TopCo Securitization S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 176.522.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2014.
Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014160918/11.

(140182871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Lion/Polaris Lux 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 154.903.

Les statuts coordonnés au 4 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2014160922/11.

(140183153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

LCN AD 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 182.330.

EXTRAIT

En date du 03 octobre 2014, l'associé unique de la Société a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission d'Alan Botfield, en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 09 septembre 2014
- La nomination de Virginia Strelen, ayant son adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2450 Luxembourg, en tant que gérant de la Société est acceptée avec effet au 09 septembre 2014 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Référence de publication: 2014160933/15.

(140182779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Marina Yachting Greater China Brands S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.400,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 188.453.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 13 octobre 2014

Il résulte des décisions prises par le conseil de gérance en date du 13 octobre 2014 que:

le siège social de la Société a été transféré du 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg au 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2014.
Langham Hall Luxembourg S.à r.l.

Signature
Agent domiciliataire

Référence de publication: 2014160952/17.

(140182885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

LCN Romaco 2, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 173.810.

EXTRAIT

En date du 03 octobre 2014, l'associé unique de la Société a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission d'Alan Botfield, en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 09 septembre 2014
- La nomination de Virginia Strelen, ayant son adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2450 Luxembourg, en tant que gérant de la Société est acceptée avec effet au 09 septembre 2014 pour une durée indéterminée.

En plus, il est à noter que le nom de l'associé unique a changé de The Company S.à r.l. à LCN Euro Master Holdings 1 depuis le 31 octobre 2013.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Référence de publication: 2014160936/17.

(140182781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Libération Management (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 190.557.

Extrait des résolutions du Conseil de Gérance du 25 septembre 2014

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 25 septembre 2014 que:

- Monsieur Johannes Gerardus Hermanus DERCKSEN, ayant son adresse professionnelle au 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est nommé en tant que gérant-délégué en charge de la gestion journalière de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée. Monsieur John DERCKSEN est autorisé à engager la Société par sa seule signature à concurrence d'EUR 50.000,-.

- Madame Lucile MAKHLOUF, ayant son adresse professionnelle au 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est nommée en tant que gérante-déléguée en charge de la gestion journalière de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée. Madame Lucile MAKHLOUF est autorisée à engager la Société par sa seule signature à concurrence d'EUR 50.000,-.

Référence de publication: 2014160921/18.

(140183361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Madame Cinucci, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 9-11, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 167.639.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé de la société le 16 octobre 2014

Il résulte des résolutions de l'associé du 16 octobre 2014 que:

L'associé décide d'approuver les transferts de cent (100) parts sociales intervenus comme suit:

- Une (1) part sociale a été cédée par Monsieur Christian Giacalone à Monsieur Peppuccio GIUDICE, né le 21/05/1962 à Ettelbrück, demeurant à L-9124 Schieren, 16, rue Lehberg, suivant acte sous seing privé intervenu en date du 29/08/2014.

- Quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales ont été cédées par la société à responsabilité limitée CINUCCI (B146476) à Monsieur Peppuccio GIUDICE, né le 21/05/1962 à Ettelbrück, demeurant à L-9124 Schieren, 16, rue Lehberg, suivant acte sous seing privé intervenu en date du 29/08/2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Pour extrait conforme

Le gérant

Référence de publication: 2014160956/19.

(140183299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Medentic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 27, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 121.732.

—
Monsieur Tun DI BARI a démissionné avec effet au 15 octobre 2014 en tant que membre du conseil d'administration de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014160962/10.

(140182692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Oud Thamen Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1933 Luxembourg, 45, rue de Siggy vu Lëtzebuerg.
R.C.S. Luxembourg B 47.616.

—
Il a été décidé que Madame Muriel Imhoff résidant à 12, Om Bogert, L-5682 Dalheim, Luxembourg sera nommé gérant de la société à responsabilité limitée Oud Thamen Holding S.à r.l. à compter du 16 septembre 2014.

La société sera engagée par la signature individuelle du gérant.

Luxembourg, le 07.10.2014.

Pour la société

Référence de publication: 2014160990/12.

(140182982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Luxembourg Mainstream Chile Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 146.509.

—
Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 27 août 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Catherine Baudhuin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg, au mandat de gérant B, avec effet au 10 septembre 2014 et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission d'Alan Dundon, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg de son mandat de gérant B, avec effet au 10 septembre 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Référence de publication: 2014160924/15.

(140183315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

MINIT Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 109.908.

—
Il résulte du procès-verbal du Conseil de Gérance de la société Minit Invest S.à r.l. (la «Société») qui s'est tenu le 1^{er} octobre 2014 que:

Le Conseil nomme David Ian Ladd avec adresse professionnelle 40, Bruton Street, 6th floor, W1J 6QZ London, Royaume-Uni, comme gérant de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée du mandat.

La gérante Louise Benjamin a informé la Société que sa nouvelle adresse professionnelle est 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Minit Invest S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014160969/17.

(140183295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Lagorum SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.
R.C.S. Luxembourg B 85.326.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014160929/10.

(140182729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Nilam, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 165.006.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 9 octobre 2014

Le conseil d'administration a décidé d'accepter avec effet au 15 octobre 2014 la démission de Madame Martine KAPP de ses fonctions d'administrateur.

Le conseil d'administration a également décidé d'élire avec effet au 15 octobre 2014, Madame Vanessa TIMMERMANS, née le 25 juillet 1986 à Messancy (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Peterelchen, L-2370 Howald, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2014160982/16.

(140183111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Morgan Stanley International Finance S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 3.050.001,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 109.567.

Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la Société qui s'est tenue en date du 15 octobre 2014:

- acceptation de la démission en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 02 octobre 2014 de Monsieur Harvey Mogenson;

- nomination en remplacement de l'administrateur démissionnaire pour une durée de trois années Mademoiselle Susan Louise Ludwigson, née le 27 janvier 1969 en Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique avec adresse professionnelle au 1633 Broadway, New York 10019, Etats-Unis d'Amérique et Mademoiselle Aliah Bilqis Greene, née le 16 juillet 1975 à New York, Etats-Unis d'Amérique avec adresse professionnelle au 750 Seventh Avenue, 29th Floor, New York 10036, Etats-Unis d'Amérique; et

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est désormais composé par les administrateurs suivants:

- * Monsieur Jacob Mudde
- * Monsieur Christiaan van Arkel
- * Mademoiselle Susan Louise Ludwigson
- * Mademoiselle Aliah Bilqis Green

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2014160973/28.

(140183152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

InvestMax, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 142.387.

In the year two thousand and fourteen,
On the fifth day of September,
Before Us Maître Emile SCHLESSER, civil law notary, residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the "société anonyme" (public limited company) under the Laws of Luxembourg "InvestMax", having its registered office at L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, incorporated by deed of notary Karine REUTER, then residing in Redange/Attert, on 15 October 2008, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 2,670 of 31 October 2008, whose articles of association have been amended by deed of notary Karine REUTER, then residing in Redange/Attert, on 21 October 2008, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 2,859 of 28 November 2008, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg under section B and number 142,387, with a corporate share capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.00), divided into three hundred ten (310) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.00) each.

The meeting is presided over by Mr. Felix FABER, private employee, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

who appoints as secretary Mrs. Jacqueline BERNARDI, private employee, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

The meeting elects as scrutineer Mr. Gilles KRIER, private employee, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

The board having thus been constituted the chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are featured on an attendance list to be signed "ne varietur" by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary; such attendance list and the proxies will be registered with this deed.

II.- It appears from the said attendance list that all shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

III.- The present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of following agenda:

1. Decision to have the company dissolved.
2. Decision to proceed with the company's liquidation.
3. Discharge of the Directors and Auditor.
4. Appointment of one or several Liquidator(s) and specification of his or their powers.
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The general meeting decides to dissolve the company "InvestMax".

Second resolution:

The general meeting decides to put the company "InvestMax" into liquidation as of this day.

Third resolution:

The general meeting decides to grant full discharge to the directors and the auditor of the company for the period starting on their appointment and ending on the day of the present meeting.

Fourth resolution:

The general meeting decides to appoint as liquidator "REDNER HOLDINGS CORP.", a company incorporated under the Laws of the Republic of Panama, recorded at the Microjacket of Panama (Republic of Panama) under file number 394,914, having its registered offices at East 53rd Street, MMG Tower 2nd Floor, Marbella, Panama City, Republic of Panama.

The general meeting decides to determine the powers of the liquidator as follows:

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 through article 148bis of the law of 10 August 1915, as amended, concerning commercial companies. It may carry out all deeds provided for by article 145 without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders where required.

The liquidator may dispense the registrar of mortgages to make inscriptions ex officio, waive any real rights, privileges, mortgages, resolutive actions, grant replevin, with or without payment, of any registration of privileges or mortgages, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments. He may, under his responsibility, delegate to one or several agents such portion of his powers for special and specific operations as he shall determine and for such duration as he shall fix.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surname, name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze,

Le cinq septembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois "InvestMax", avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire Karine REUTER, alors de résidence à Redange/Attert, en date du 15 octobre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2670 du 31 octobre 2008, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Karine REUTER, alors de résidence à Redange/Attert, en date du 21 octobre 2008 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2859 du 28 novembre 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 142.387, au capital social de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par trois cent dix (310) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100.00) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Felix FABER, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Jacqueline BERNARDI, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gilles KRIER, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de la dite liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalables.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, conçu comme suit:

1. Décision de dissoudre la société.
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
3. Décharge donnée aux administrateurs et au commissaire.
4. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateur(s) et détermination de ses ou leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide la dissolution de la société "InvestMax".

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société "InvestMax" à compter de ce jour.

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire en fonction, pour l'exercice de leurs mandats depuis la date de leur nomination respective jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur "REDNER HOLDINGS CORP.", une société de droit de la République de Panama, inscrite au "Microjacket" de Panama (République de Panama) sous le numéro 394.914, ayant son siège social au East 53rd Street, MMG Tower 2nd Floor, Marbella, Panama City, République de Panama.

L'assemblée générale décide de déterminer les pouvoirs du liquidateur comme suit:

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, de renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, accorder mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions de privilèges ou hypothèques, transcriptions, saisies, oppositions ou autres entraves. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer à une ou plusieurs personnes telle partie de ses pouvoirs pour des opérations spéciales et spécifiques qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais et suivi d'une version française; sur demande desdits comparants et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: F. FABER, J. BERNARDI, G. KRIER, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 09 septembre 2014. Relation: LAC/2014/41855. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME

Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Référence de publication: 2014146171/135.

(140166220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Mandarin Capital Partners S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 128.231.

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE VINGT-HUIT AOÛT.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Elena GUARALDI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société en commandite par actions qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR), de droit luxembourgeois, dénommée «Mandarin Capital Partners S.C.A. SICAR», ayant son siège social au 26, 28, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg, sous la Section B et le numéro 128231, constituée aux termes d'un acte reçu en date du 3 mai 2007 par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1434 du 12 juillet 2007, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suite à un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1666 du 27 juin 2014,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision de l'associé gérant commandité, à savoir la société Mandarin Capital Management S.A., une société anonyme ayant son siège social au 26, 28, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg, sous la Section B et le numéro 119240, prise en date du 12 août 2014,

copie de ladite résolution, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société pré-désignée s'élève actuellement à deux millions neuf cent et sept mille quatre cent quatre-vingt-seize euros (2.907.496.- EUR), réparti en:

- cinq cent quatre-vingt-onze mille quatre cent quatre-vingt-neuf (591.489) Actions A d'une valeur nominale de deux euros (2.- EUR) chacune,

- cinq cent soixante-quatre mille cent cinquante-cinq (564,155) Actions B d'une valeur nominale de deux euros (2.- EUR) chacune avec un prime d'émission de cent trente-six euros (136,- EUR) pour chaque Action B,

- deux cent quatre-vingt-dix-huit mille cent quatre (298.104) actions C d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.

2) Qu'aux termes du 3^{ème} alinéa de l'article 5 des statuts, la société dispose d'un capital autorisé de sept millions dix-neuf mille huit cent euros (7.019.800,- EUR), divisé en trois millions cinq cent neuf mille neuf cent (3.509.900) actions, dont:

1) six cent trente-et-un mille sept cent quatre-vingt-deux (631.782) actions ordinaires d'une valeur nominale de deux euros (2,-EUR) chacune (ci-après dénommées «actions A»). Les actions A seront uniquement émises pour et souscrites par les commanditaires (et des commanditaires supplémentaires (tels que définis ci-dessous), le cas échéant) qui ont souscrit et réglé 4 (quatre) actions B pour chaque action A souscrite;

2) deux millions cinq cent vingt-sept mille cent vingt-huit (2.527.128) actions ordinaires d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune (ci-après dénommées «actions B»). Les actions B peuvent être assorties d'une prime d'émission sur décision de l'associé gérant commandité;

3) trois cent cinquante mille neuf cent quatre-vingt-dix (350.990) actions d'administrateur d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune, attribuées à l'associé gérant commandité (ci-après dénommées «actions C»). À chaque tirage, l'associé gérant commandité souscrira et réglera un nombre d'actions C additionnelles, de sorte que sa participation dans la société représente à tout moment au moins 10% (dix pour cent) de la totalité du capital émis de la société.

et que le même article 5 autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 2 et suivants de l'article 5 des statuts se lisent comme suit:

«La Société dispose d'un capital social émis de deux millions neuf cent et sept mille quatre cent quatre-vingt-seize euros (2.907.496,- EUR), réparti en:

- cinq cent quatre-vingt-onze mille quatre cent quatre-vingt-neuf (591.489) Actions A d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune,

- cinq cent soixante-quatre mille cent cinquante-cinq (564,155) Actions B d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune avec un prime d'émission de cent trente-six euros (136,- EUR) pour chaque Action B,

- deux cent quatre-vingt-dix-huit mille cent quatre (298.104) actions C d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.

La société dispose d'un capital autorisé de sept millions dix-neuf mille huit cent euros (7.019.800,- EUR), divisé en trois millions cinq cent neuf mille neuf cent (3.509.900) actions, dont:

1) six cent trente-et-un mille sept cent quatre-vingt-deux (631.782) actions ordinaires d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune (ci-après dénommées «actions A»). Les actions A seront uniquement émises pour et souscrites par les commanditaires (et des commanditaires supplémentaires (tels que définis ci-dessous), le cas échéant) qui ont souscrit et réglé 4 (quatre) actions B pour chaque action A souscrite;

2) deux millions cinq cent vingt-sept mille cent vingt-huit (2.527.128) actions ordinaires d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune (ci-après dénommées «actions B»). Les actions B peuvent être assorties d'une prime d'émission sur décision de l'associé gérant commandité;

3) trois cent cinquante mille neuf cent quatre-vingt-dix (350.990) actions d'administrateur d'une valeur nominale de deux euros (2,-EUR) chacune, attribuées à l'associé gérant commandité (ci-après dénommées «actions C»). À chaque tirage, l'associé gérant commandité souscrira et réglera un nombre d'actions C additionnelles, de sorte que sa participation dans la société représente à tout moment au moins 10% (dix pour cent) de la totalité du capital émis de la société.

Sauf mention contraire explicite ou implicite, dans les présents statuts de la société (les «statuts»), les termes «action» et «actions» désignent les actions A, les actions B et les actions C.

Le terme «commanditaires» fait référence aux titulaires d'actions A et d'actions B et le terme «actionnaires» fait référence à l'associé gérant commandité et aux commanditaires collectivement.

Par la présente, l'associé gérant commandité est autorisé à émettre ultérieurement des actions A, des actions B et des actions C additionnelles afin de porter la totalité du capital de la société au plafond du capital social autorisé, selon ce qu'il décidera de son propre chef de fixer, et à accepter des souscriptions concernant ces actions pendant une période prenant fin le 3 mai 2017, tel que déterminé par l'article 32, paragraphe 5 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, dans sa version modifiée.

La période ou la portée de cette attribution pourra être étendue le cas échéant par des résolutions adoptées par les actionnaires au cours des assemblées générales, selon les dispositions requises pour amender les présents statuts.

L'associé gérant commandité est habilité à définir le cas échéant les conditions assignées à toute souscription d'actions A, d'actions B et d'actions C.

L'associé gérant commandité est habilité à émettre ces actions A, actions B et actions C en vertu de la durée mentionnée ci-dessus et pendant celle-ci, sans que les actionnaires ne puissent se prévaloir de droits de souscription privilégiés.

Lorsqu'il réalisera une augmentation de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, l'associé gérant commandité sera tenu de prendre les mesures requises pour modifier le présent article en vue de consigner la modification

et il sera habilité à prendre ou à autoriser les mesures requises en vue de l'exécution et de la publication de ladite modification conformément au droit luxembourgeois.

Le capital autorisé ou émis de la société peut être augmenté ou diminué conformément au droit luxembourgeois.

Les actions A et les actions B sont réservées à la souscription des commanditaires qualifiés d'investisseurs avertis tels que définis par la loi portant sur les SICAR («investisseurs avertis».)»

3) Par décision du 12 août 2014, l'associé gérant commandité Mandarin Capital Management S.A., pré-désignée, a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de vingt-trois mille cinq cent dix euros (23.510,- EUR),

en vue de porter le capital social de son montant actuel de deux millions neuf cent sept mille quatre cent quatre-vingt-seize euros (2.907.496,- EUR), au montant de deux millions neuf cent trente et un mille six euros (2.931.006,- EUR),

par l'émission de 11.755 (onze mille sept cent cinquante-cinq) actions B nouvelles d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune, augmentées d'une prime d'émission de cent trente-six euros (136,- EUR) par action B nouvelle, soit une prime d'émission globale d'un montant d'un million cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent quatre-vingts euros (1.598.680,- EUR),

à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions B anciennes, souscrites comme suit:

Mandarin Capital Partners SCA SICAR – Actions

N° Actionnaires	Actions B
1 Private Equity International S.A.	2.690
2 China Development Bank Capital Corporation Ltd	2.690
3 The Export-Import Bank of China	2.690
4 Banco Popolare Soc. Coop.	538
5 Corporate World Opportunities Limited	359
6 Fondazione Cassa di Risparmio in Bologna	359
7 Fondazione Cassa di Risparmio di Padova e Rovigo	359
8 Banca Carige S.p.A.	179
9 Banca Popolare dell'Emilia Romagna Soc. Coop.	179
10 Fondazione Cassa dei Risparmi di Forli	179
11 Fondazione Cassa di Risparmio di Trento e Rovereto	179
12 Fondazione Cariplo	179
13 Fondo Pensione per gli Agenti Professionisti di Assicurazione	179
14 Castel S.A.	107
15 Giorgio Tadolini	107
16 Fondazione Cassa di Risparmio di Imola	90
17 Datalogic S.p.A.	72
18 Gitifin S.r.l.	72
19 Merloni Invest S.p.A.	72
20 Paolo Cantarella	94
21 Vinifin International S.A.	72
22 IMA S.p.A.	72
23 Hillswood Holdings Ltd	72
24 Euro China Ventures S.A.	22
25 Lucio Stanca	36
26 Bruno Calzoni	36
27 Meris Romagnoli	36
28 Reef S.p.A.	36
29 Mandarin Capital Management S.A.	0
TOTAL	11.755

Les souscripteurs ci-avant désignés, regroupant tous les actionnaires de la société, ont souscrit proportionnellement aux actions actuellement détenues, c.à.d. aux onze mille sept cent cinquante-cinq (11.755) nouvelles actions B augmentées de la susdite prime d'émission dans les proportions ci-avant désignées,

et les ont libérées moyennant une contribution en espèces totale d'un million six cent vingt-deux mille cent quatre-vingt-dix euros (1.622.190,- EUR).

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

Le montant total d'un million six cent vingt-deux mille cent quatre-vingt-dix euros (1.622.190,- EUR) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5) Que suite à la réalisation de l'augmentation ci-dessus, le capital se trouve porté à deux millions neuf cent trente et un mille six euros (2.931.006,- EUR),

de sorte que l'article 5 (2^{ème} alinéa) des statuts, version anglaise et traduction française, aura dorénavant la teneur suivante:

Version anglaise

"The Company has an issued share capital of two million nine hundred thirty-one thousand six Euro (2,931,006.- EUR), divided into:

- five hundred ninety-one thousand four hundred and eighty-nine (591,489) A Shares having a par value of two Euro (2.- EUR) each,
- five hundred seventy-five thousand nine hundred ten (575,910) B Shares, having a par value of two Euro (2.- EUR) each, with a share premium of one hundred thirty-six Euro (136.- EUR) per each B share,
- and two hundred ninety-eight thousand one hundred and four (298,104) C Shares having a par value of two Euro (2.- EUR) each.";

Version française

«La société dispose d'un capital social émis de deux millions neuf cent trente et un mille six euros (2.931.006,- EUR), réparti en:

- cinq cent quatre-vingt-onze mille quatre cent quatre-vingt-neuf (591.489) actions A d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune,
- cinq cent soixante-quinze mille neuf cent dix (575.910) actions B d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune, avec une prime d'émission de cent trente-six euros (136,- EUR) pour chaque action B, et
- deux cent quatre-vingt-dix-huit mille cent quatre (298.104) actions C d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.»

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter la modification de l'article 5 des statuts en langue anglaise, suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués approximativement à EUR 2.900,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée au comparant prénommé, ès-qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. GUARALDI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 05 septembre 2014 2014. Relation: RED/2014/1964. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 19 septembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014146259/182.

(140166600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

KAIL & KAIL, zivilrechtliche Gesellschaft, Société Civile.

Siège social: L-3316 Bergem, 13, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg E 313.

1. Folgende Änderungen im Gesellschaftsvertrag vom 31.03.2004 Nummer 2004/0472, werden von den einzelnen Gesellschaftern für gut geheissen:

Änderung des Wohnsitzes des Gesellschafters und Verwalters Kail Paul:

Neuer Wohnsitz: Kail Paul 5 A Rue Basse L-3316 Bergem, an diesem Wohnsitz angemeldet am 05.08.2009.

KAIL Albert / MULLER Marie Madeleine / KAIL Guy / KAIL Paul.

Référence de publication: 2014160906/12.

(140181989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Alkali Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 173.607.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014159456/9.

(140181847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Atelier Del Gusto Limpersberg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 8, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 174.896.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2014.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2014159463/11.

(140181819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

**Bonn, Viktoria-Karree Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. KH Kaufhaus Beteiligung S.à r.l.).**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 165.646.

Im Jahre zweitausendvierzehn, am vierten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

SIND ERSCHIENEN:

- a) die SIGNA Prime Capital Invest GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach österreichischem Recht mit Gesellschaftssitz: Freyung 3, A-1010 Wien, Österreich, Firmenbuch/Österreich Nummer: FN 352317 p; und
- b) die SIGNA Projekt Beteiligung GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach österreichischem Recht mit Gesellschaftssitz: Freyung 3, A-1010 Wien, Österreich, Firmenbuch/Österreich Nummer: FN 374833 a,

hier jeweils vertreten durch Stefanie Kreuzer, Rechtsanwältin, geschäftsansässig in Luxemburg aufgrund privatschriftlicher Vollmachten, welche am 25. August 2014 ausgestellt wurden.

Die besagten Vollmachten, die von den Bevollmächtigten der erschienen Parteien und vom Notar „ne varietur“ abgezeichnet wurden, bleiben der vorliegenden Urkunde als Anlage beigefügt, um bei den Registerbehörden eingereicht zu werden.

Die erschienenen Parteien (zusammen die „Gesellschafter“) sind die alleinigen Gesellschafter der KH Kaufhaus Beteiligung S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 5, rue Heienhaff, L-1736, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen beim Luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 165646 (die "Gesellschaft"), gegründet am 24. November 2011 gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, veröffentlicht am 07. Februar 2012 unter Nummer 321 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Die Satzung der Gesellschaft wurde seitdem nicht abgeändert.

Der Gesellschafter erklären und ersuchen den unterzeichnenden Notar folgendes zu beurkunden:

1. Die Gesellschafter halten alle sechstausendzweihundertfünfzig (6.250) ausgegebene Anteile der Klasse A und sechstausendzweihundertfünfzig (6.250) ausgegebene Anteile der Klasse B an der Gesellschaft mit Nennwert in Höhe von jeweils einem Euro (EUR 1,00), und zwar

- a) SIGNA Prime Capital Invest GmbH fünftausend (5.000) Anteile der Klasse A und fünftausend (5.000) Anteile der Klasse B; und
- b) SIGNA Projekt Beteiligung GmbH eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Anteile der Klasse A und eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Anteile der Klasse B.

2. Die Gesellschafter fassen hiermit folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen zwei (2) neue Anteilklassen zu schaffen, die erneut Anteile der Klasse A (die "A-Anteile") und Anteile der Klasse B (die "B-Anteile") genannt werden.

Die A-Anteile und die B-Anteile sollen besondere Rechte und Pflichten beinhalten, die in der Satzung der Gesellschaft, die im vierten Beschluss geändert wird, aufgeführt sind.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen die bestehenden sechstausendzweihundertfünfzig (6.250) Anteile der Klasse A und sechstausendzweihundertfünfzig (6.250) Anteile der Klasse B an der Gesellschaft mit Nennwert in Höhe von jeweils einem Euro (EUR 1,00) umzuwandeln, und zwar

a) die von SIGNA Prime Capital Invest GmbH gehaltenen fünftausend (5.000) Anteile der Klasse A und fünftausend (5.000) Anteile der Klasse B in zehntausend (10.000) A-Anteile mit Nennwert in Höhe von jeweils einem Euro (EUR 1,00); und

b) die von SIGNA Projekt Beteiligung GmbH gehaltenen eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Anteile der Klasse A und eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Anteile der Klasse B in zweitausendfünfhundert (2.500) B-Anteile mit Nennwert in Höhe von jeweils einem Euro (EUR 1,00).

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen die Bezeichnung der Gesellschaft in Bonn, Viktoria-Karree Holding S.à r.l. abzuändern.

Vierter Beschluss

Als Konsequenz der oben stehenden Beschlüsse, beschließen die Gesellschafter die Satzung der Gesellschaft vollständig neu zu formulieren. Die Satzung der Gesellschaft soll fortan wie folgt lauten:

„Kapitel I. - Form, Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Form-Name. Die Gesellschaft ist eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ("société à responsabilité limitée") unter dem Namen „Bonn, Viktoria-Karree Holding S.à r.l.“, die dem luxemburgischen Recht untersteht, das für eine solche juristische Person gilt (nachstehend die "Gesellschaft") insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in der geltenden Fassung (nachstehend das "Gesetz") und der vorliegenden Satzung (nachstehend die "Satzung").

Art. 2. Sitz.

2.1 Der Sitz der Gesellschaft ist in Senningerberg (Großherzogtum Luxemburg).

2.2 Der Sitz kann durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung der Gesellschafter, die in der Weise beraten, wie dies für eine Satzungsänderung vorgesehen ist, an einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

2.3 Die Adresse des Geschäftssitzes der Gesellschaft kann innerhalb der Gemeinde Niederanven durch einfachen Beschluss des Alleinigen Geschäftsführers (wie unten definiert) oder, wenn es mehrere Geschäftsführer gibt, durch Entscheidung des Vorstandes (wie unten definiert) verlegt werden.

2.4 Sollte eine Lage eintreten oder als drohend erscheinen, sei sie militärisch, politisch, wirtschaftlich oder sozial, welche die normale Tätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz verhindern würde, so kann der Sitz der Gesellschaft zeitweilig ins Ausland verlegt werden, bis sich die Lage normalisiert hat; solche vorübergehenden Maßnahmen beeinträchtigen die Nationalität der Gesellschaft nicht, welche, ungeachtet der vorübergehenden Verlegung des Sitzes, eine Luxemburgische Gesellschaft bleibt. Die Entscheidung über die Verlegung des Sitzes ins Ausland erfolgt durch den Alleinigen Geschäftsführer oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, durch den Vorstand.

2.5 Die Gesellschaft darf im Großherzogtum Luxemburg und im Ausland Büros und Zweigniederlassungen errichten.

Art. 3. Zweck.

3.1 Hauptzweck der Gesellschaft ist der direkte oder indirekte Erwerb, das Halten, Verwalten, die Entwicklung und der Verkauf von Beteiligungen und Anteilen an luxemburgischen oder ausländischen juristischen Personen, Körperschaften und/oder Personen- und Kapitalgesellschaften, und zwar in jeder Form gleich welcher Art und insbesondere auch im Wege der Gründung, sowie ggf. auch die Geschäfte der Tochtergesellschaften zu führen.

3.2 Die Gesellschaft kann - direkt und/oder (ggf. auch mehrfach) indirekt über direkte/indirekte Tochter- und Beteiligungsgesellschaften (unabhängig von der jeweiligen Beteiligungshöhe/-quote der Gesellschaft, jeweils eine „Beteiligungsgesellschaft“) - grundstückbezogene Investitionen tätigen, insbesondere Grundstücke erwerben, halten, verwalten, entwickeln und veräußern, wobei für die Zwecke dieser Satzung das (mehrfach mittelbar über Beteiligungsgesellschaften der Gesellschaft) gehaltene/-durchzuführende Investment „Bonn, Viktoria-Karree“ (dies ist das Immobilien-/Immobilienentwicklungsprojekt betreffend die Liegenschaften des sog. „Viktoria-Karree“ in Bonn, Deutschland, d.h. das zwischen Altem Rathaus und Universität belegene und von den Straßen: Rathausgasse, Stockenstrasse, Franziskanerstrasse, Belderberg umgrenzte Area), als das „Investment/Bonn“ definiert wird;

3.3 Die Gesellschaft kann auch, direkt oder indirekt, in Vermögenswerte, gleich welcher Art investieren, diese erwerben, halten oder über sie verfügen, in jeder Form gleich welcher Art.

3.4 Die Gesellschaft darf insbesondere folgende Geschäfte tätigen, wobei es sich versteht, dass die Gesellschaft keine Geschäfte tätigen wird, die sie in eine Tätigkeit involvieren würde, die als regulierte Aktivität im Finanzbereich zu betrachten ist:

(a) sich Geld, in welcher Form auch immer, zu leihen oder Kredite, in welcher Form auch immer, zu erhalten und Geld aufzunehmen, insbesondere durch, aber nicht beschränkt auf, die Ausgabe, immer auf privater Basis, von Anleihen, Schuldscheinen, Eigenwechseln und anderen Schuld- oder Kapitalinstrumenten, seien sie konvertibel oder nicht, und durch die Verwendung von Finanzderivaten oder auf andere Art;

(b) Geld vorzuschießen, auszuleihen oder zu hinterlegen oder Kredit zu vergeben, an oder mit, oder irgendein Schuldinstrument, welches von einer luxemburgischen oder ausländischen juristischen Person ausgegeben wurde, zu zeichnen oder zu kaufen, unter geeignet erscheinenden Bedingungen, mit oder ohne Sicherheit;

(c) Garantien, Haftungsübernahmen, Bürgschaften, Verpfändungen und/oder jede andere Form von Sicherheit abschließen/gewähren, sei es durch persönliche Verpflichtung oder durch Hypothek oder Belastung des Unternehmens oder eines Teils davon, von (gegenwärtigen oder künftigen) Vermögenswerten oder durch alle oder eine dieser Methoden, und zwar sowohl für die Ausführung von Verträgen oder Verpflichtungen der Gesellschaft als auch für die Ausführung von Verträgen oder Verpflichtungen oder anderweitig zu Gunsten ihrer Beteiligungsgesellschaften, innerhalb der Grenzen und im Einklang mit den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts.

3.5 Die Gesellschaft kann alle rechtlichen, geschäftlichen, technischen und finanziellen Investitionen oder Transaktionen vornehmen und allgemein alle Transaktionen tätigen, die notwendig sind, um ihren Gesellschaftszweck zu erfüllen, sowie alle Transaktionen, die in direkter oder indirekter Verbindung zu der Erleichterung der Erfüllung ihres Gesellschaftszwecks in allen oben beschriebenen Bereichen stehen.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft wird für eine unbegrenzte Dauer errichtet.

Kapitel II. - Kapital, Anteile, Finanzierung

Art. 5. Anteilskapital.

5.1 Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00), eingeteilt in

(a) zehntausend (10.000) Anteile der Klasse A mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,00), die nachfolgend als „A-Anteil/-e“ bezeichnet werden und mit den in dieser Satzung geregelten Erlös- und Gewinn- und sonstigen Rechten aus gestattet sind; und

(b) zweitausendfünfhundert (2.500) Anteile der Klasse B mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,00), die nachfolgend als „B-Anteil/-e“ bezeichnet werden und mit den in dieser Satzung geregelten Erlös- und Gewinn und sonstigen Rechten aus gestattet sind.

Die A-Anteile und die B-Anteile werden nachfolgend einzeln/gemeinsam als die „Anteil/-e“ bezeichnet.

5.2 Zur weiteren Finanzierung der Geschäftstätigkeit der Gesellschaft und deren Beteiligungsgesellschaften haben die Gesellschafter die Gesellschaft (über das Gesellschaftskapital der Gesellschaft gemäß Artikel 5.1 hinaus) mit weiteren Mitteln ausgestattet, bzw. werden dies künftig tun. Für die Zwecke dieser Satzung qualifizieren

(a) alle der Gesellschaft (über das Gesellschaftskapital gemäß Artikel 5.1 hinaus) von einem Gesellschafter gegenwärtig bereits zugeführten und/oder künftig noch zugeführten weiteren Mittel - unabhängig von der jeweiligen rechtlichen Ausgestaltung als Gesellschaftskapital, Agio, Zuschuss/Kapitalrücklage, anderweitige Einlage oder Eigenkapitalzuführung, Gesellschafterdarlehen und/oder anderweitig - jeweils im Hinblick auf den jeweils zugeführten Nominalbetrag als „Finanzierungsbeitrag/-beiträge“, wobei etwaige von einem direkten/indirekten Gesellschafter zugeführten Mittel jeweils als Finanzierungsbeitrag des jeweiligen unmittelbaren Gesellschafters der Gesellschaft gelten; und

(b) das Verhältnis der Finanzierungsbeiträge der Gesellschafter zueinander als die „Finanzierungsquote“.

5.3 Die vorstehenden Regelungen des Artikels 5.2 begründen keinen Anspruch der Gesellschaft oder einer direkten/indirekten Tochter- oder Beteiligungsgesellschaft der Gesellschaft auf entsprechende Mittelzuführung. Vielmehr bedürfen entsprechende Mittelzuführungen jeweils eines entsprechenden Beschlusses der Gesellschafterversammlung gemäß Artikel 13 dieser Satzung und kein Gesellschafter ist zur Finanzierung verpflichtet.

5.4 Sofern in diesem Gesellschaftsvertrag nicht ausdrücklich etwas anderes bestimmt ist, berechtigt jeder Anteil zur Ausübung gleicher Rechte.

5.5 Die Gesellschaft kann im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Anteile zurückkaufen.

Art. 6. Unteilbarkeit der Anteile. Gegenüber der Gesellschaft sind die Anteile der Gesellschaft unteilbar, da nur ein Eigentümer pro Anteil zugelassen ist. Miteigentümer müssen eine einzige Person als ihren Vertreter gegenüber der Gesellschaft bestimmen.

Art. 7. Übertragung von Anteilen.

7.1 Existiert nur ein einziger Gesellschafter, so sind die seitens des einzigen Gesellschafters gehaltenen Anteile der Gesellschaft frei übertragbar.

7.2 Existieren mehrere Gesellschafter, so können die seitens der Gesellschafter jeweils gehaltenen Anteile (i) frei zwischen den Gesellschaftern und (ii) in Anwendung der Voraussetzungen von Artikel 189 und 190 des Gesetzes an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Kapitel III. - Geschäftsführung

Art. 8. Geschäftsführung.

8.1 Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem (1) oder mehreren Geschäftsführern, die nicht notwendigerweise Gesellschafter sind (der/die "Geschäftsführer").

8.2 Wenn zwei (2) und mehr Geschäftsführer ernannt werden so ist es ihre Aufgabe, die Gesellschaft zusammen als Vorstand (der "Vorstand") zu führen.

8.3 Die Geschäftsführer brauchen keine Gesellschafter zu sein. Der/die Geschäftsführer wird/werden von der Gesellschafterversammlung, die deren Anzahl festlegt, für eine bestimmte oder unbestimmte Dauer bestellt. Er/sie ist/sind wieder wählbar, können jedoch jederzeit durch einen Beschluss des Alleingeschafters oder der Gesellschafterversammlung mit oder ohne Grund abberufen werden.

Art. 9. Befugnisse des alleinigen Geschäftsführers oder des Vorstands.

9.1 In seinen Beziehungen mit Dritten hat der alleinige Geschäftsführer oder, bei Existenz mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand, die weitgehendsten Befugnisse, unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Handlungen und Transaktionen auszuführen und zu genehmigen, die mit dem Zweck der Gesellschaft im Einklang stehen, und unter dem Vorbehalt, dass die Bestimmungen dieses Artikels dabei eingehalten werden.

9.2 Die folgenden Rechtsgeschäfte und Rechtshandlungen des alleinigen Geschäftsführers bzw. des Vorstands bedürfen - sofern nicht bereits in hinreichend konkreter Form im Rahmen eines genehmigten Budgets- und/oder Businessplans freigegeben - der vorherigen Zustimmung durch Gesellschafterbeschluss:

- (a) der Erwerb, die Gründung von Unternehmen und Zweigniederlassungen und/oder deren Stilllegung;
- (b) der Erwerb und/oder die Belastung von Beteiligungen an anderen Unternehmen und/oder Immobilien sowie Verkauf/Veräußerungen von Beteiligungen und/oder Immobilien;
- (c) Genehmigung von Budgets und/oder Businessplänen;
- (d) Rechtsgeschäfte und sonstige Rechtshandlungen (insbesondere Garantie- und Patronatserklärungen, sowie Bestellung von Sicherheiten), sofern diese im Einzelfall zu Verbindlichkeiten der Gesellschaft in Höhe von mehr als EUR 250.000,00 führen;
- (e) Abschluss von Verträgen sowie Vornahme anderer Rechtsgeschäfte und/oder Rechtshandlungen, die nicht im Zusammenhang mit dem Investment/Bonn stehen;
- (f) Aufnahme von Anleihen, Darlehen und/oder Krediten, ausdrücklich ausgenommen aber Kredite und Darlehen, die (i) von einem direkten/indirekten Gesellschafter gewährt werden, der mit zumindest mit 25% des Stammkapitals oder der Stimmrechte direkt oder indirekt an der Gesellschaft beteiligt ist; und (ii) und die jeweils vereinbarten Zinsen 10% p.a. nicht überschreiten.
- (g) Gewährung von Krediten und Darlehen, ausdrücklich ausgenommen Darlehen/Kredite an Unternehmen, an denen die Gesellschaft (direkt/indirekt) mit zumindest 25% des Stammkapitals oder der Stimmrechte beteiligt ist;
- (h) Geschäfte/Rechtshandlungen gemäß vorstehend (a) bis (g), sofern diese durch eine/mehrere Beteiligungsgesellschaft/-en vorgenommen werden und sich die Gesellschaft hieran, z.B. über entsprechende Stimmrechtsausübung in Gesellschafter-versammlungen etc., beteiligt.

9.3 Die Gesellschafter haben die Befugnis, eine interne Geschäftsordnung zu erlassen, über die der alleinige Geschäftsführer bzw. der Vorstand in Kenntnis gesetzt werden und die für diese jeweils bindend ist.

9.4 Alle Befugnisse, die nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des alleinigen Geschäftsführers oder, bei Existenz mehrerer Geschäftsführer, des Vorstands.

Art. 10. Vertretung der Gesellschaft. Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft (i) bei Existenz eines alleinigen Geschäftsführers durch die alleinige Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers gebunden; oder (ii) bei Existenz mehrerer Geschäftsführer durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern der Gesellschaft gebunden; sowie (iii) im Übrigen von jeglicher Person, der durch die gemäß vorstehend (i) oder (ii) jeweils vertretungsberechtigten Geschäftsführer eine entsprechende Befugnis übertragen wurde/wird.

Art. 11. Delegation und Beauftragter des alleinigen Geschäftsführers oder des Vorstands.

11.1 Der alleinige Geschäftsführer oder, bei Existenz mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand, kann seine Befugnisse für spezifische Aufgaben an einen oder mehrere Ad-hoc-Beauftragte/n delegieren.

11.2 Der alleinige Geschäftsführer oder, bei Existenz mehrerer Geschäftsführer, jeder Geschäftsführer, wird die Verantwortlichkeiten und gegebenenfalls die Vergütung des entsprechenden Beauftragten, die Dauer des Vertretungszeitraums sowie jegliche sonstigen relevanten Bedingungen von dessen Beauftragung festlegen.

Art. 12. Sitzung des Vorstands.

12.1 Bei Existenz mehrerer Geschäftsführer gelten folgende Regeln:

Die Sitzungen des Vorstands werden durch jedweden Geschäftsführer einberufen. Der Vorstand kann einen Vorsitzenden ernennen. Die Sitzungen des Vorstands finden in Luxemburg statt.

12.2 Der Vorstand kann ohne vorherige Benachrichtigung wirksam beraten und beschließen, wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und auf die Voraussetzungen und Formvorschriften für die Einberufung verzichtet haben.

12.3 Jeder Geschäftsführer kann für jede Sitzung des Vorstands einen anderen Geschäftsführer durch Ernennung, die schriftlich oder per Telegramm oder Telefax oder Brief erfolgen kann, zu seinem Vertreter bestellen und durch diesen Vertreter handeln, insbesondere abstimmen. Mündliche Ernennungen sind zulässig und wirksam, wenn sie zu einem späteren Zeitpunkt schriftlich (Fax genügt) bestätigt werden.

12.4 Der Vorstand kann nur dann wirksam beraten und beschließen, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse des Vorstands werden mit einfacher Mehrheit angenommen.

12.5 Der Einsatz von Video- und/oder Telefonkonferenzanlagen ist gestattet, sofern jeder teilnehmende Geschäftsführer alle anderen teilnehmenden Geschäftsführer hören kann und von allen anderen teilnehmenden Geschäftsführern gehört werden kann, unabhängig davon, ob dabei diese Technologie verwendet wird oder nicht, und jeder teilnehmende Geschäftsführer gilt als anwesend und ist befugt, per Video oder Telefon abzustimmen. Der Einsatz von Video- und/oder Telefonkonferenzanlagen soll auf Ausnahmefälle beschränkt bleiben.

12.6 Im Übrigen können Beschlüsse auch schriftlich (Fax oder Brief) gefasst werden, sofern sich alle Geschäftsführer hieran beteiligen. Ein entsprechender Beschluss kann in einem einzigen Dokument oder in mehreren separaten Dokumenten festgehalten werden, die den gleichen Inhalt haben und von allen Mitgliedern des Vorstands unterzeichnet sind. Dergestalt gefasste schriftliche Beschlüsse sind ordnungsgemäß und wirksam, als ob sie bei einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Sitzung des Vorstands angenommen worden wären. Die Fassung von schriftlichen Beschlüssen soll auf Ausnahmefälle beschränkt bleiben.

12.7 Das Protokoll einer Sitzung des Vorstands wird von allen bei der Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführern unterzeichnet.

12.8 Auszüge werden von jedweden Geschäftsführer beglaubigt, oder von jedweder Person, die durch jedweden Geschäftsführer oder bei einer Sitzung des Vorstands ernannt wurde.

Kapitel IV. - Gesellschafterversammlung

Art. 13. Befugnisse der Gesellschafterversammlung - Stimmen.

13.1 Existiert nur ein Gesellschafter, so vereint jener einzige Gesellschafter alle Befugnisse auf sich, die per Gesetz der Gesellschafterversammlung übertragen wurden, und fasst die Beschlüsse in Schriftform.

13.2 Existieren mehrere Gesellschafter, so kann jeder Gesellschafter unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum befindlichen Anteile an Gesellschafterversammlungen teilhaben. Jeder Gesellschafter hat seinem Anteilseigentum entsprechende Stimmrechte, d.h. je EUR 1,00 des Gesellschaftskapitals i.S.d Artikel 5.1 gewährt eine Stimme. Alle Anteile gewähren die gleichen Stimmrechte.

13.3 Der Vorstand oder der einzelne Geschäftsführer berufen die Gesellschafterversammlungen ein oder schlagen schriftliche Gesellschafterbeschlüsse vor. Im Übrigen erfolgt die Einberufung/der Beschlussvorschlag durch die Gesellschafter, die mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen.

13.4 Das Einberufungsschreiben einer Gesellschafterversammlung, sowie die damit verbundene Tagesordnung an jeden einzelnen Gesellschafter mindestens innerhalb von 8 (acht) Tagen vor der Versammlung gesendet werden. Ausnahme hiervon ist die jährliche ordentliche Gesellschafterversammlung für welche die Einberufung mindestens innerhalb von acht (8) Tagen vor dem Datum der Versammlung stattfinden muss.

13.5 Sind alle Gesellschafter anwesend oder vertreten, so können sie auf jegliche Formvorschriften für die Einberufung verzichten, und die Versammlung kann ohne vorherige Benachrichtigung wirksam abgehalten werden.

13.6 Existieren mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter, so müssen die Beschlüsse der Gesellschafter in Versammlungen verabschiedet werden, die im Einklang mit den einschlägigen Rechtsvorschriften einberufen werden müssen.

13.7 Existieren mehrere Gesellschafter, jedoch nicht mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter, können die Beschlüsse der Gesellschafter in schriftlicher Form gefasst werden. Sind die zu fassenden Beschlüsse von den Geschäftsführern an die Gesellschafter übermittelt worden, so sind die Gesellschafter verpflichtet innerhalb von fünfzehn (15) Kalendertagen seit dem Eingang des Textes des vorgeschlagenen Beschlusses ihre Entscheidung zu treffen und sie der Gesellschaft durch jedes, die Schriftlichkeit gewährleistendes Kommunikationsmittel, zukommen zu lassen. Der Nichteinhalt der vorgenannten Frist durch einen Gesellschafter wird einer Enthaltung des jeweiligen Gesellschafters gleichgesetzt. Derartige Beschlussfassungen sollen auf Ausnahmefälle beschränkt bleiben.

13.8 Ein Gesellschafter kann bei einer Gesellschafterversammlung durch einen Bevollmächtigten, der schriftlich zu ernennen ist (oder per Fax oder E-Mail oder jegliches ähnliche Medium), vertreten werden. Der Bevollmächtigte muss kein Gesellschafter sein.

13.9 Beschlüsse sind - vorbehaltlich jeglicher sonstiger Bestimmungen des Gesetzes und dieser Satzung - nur dann rechtsgültig verabschiedet, sofern sie von den Gesellschaftern mit mindestens einer absoluten Mehrheit (mehr als 50%) der vorhandenen Stimmen angenommen werden, ausgenommen jedoch

(a) Beschlüsse, die die Satzung ändern; und/oder

(b) Beschlüsse über die Änderung der Staatszugehörigkeit der Gesellschaft;

(c) Beschlüsse über die Erteilung der Zustimmung zu den gemäß Artikel 9.2 zustimmungsbedürftigen Geschäften, jedoch ausdrücklich nur sofern der betreffende Zustimmungsbeschluss ein Rechtsgeschäft und/oder eine sonstige Rechtshandlung zwischen (i) der Gesellschaft und/oder einer/mehreren ihrer Beteiligungsgesellschaften einerseits; und (ii) einem/mehreren Unternehmen der Prime-Gruppe (wie nachstehend definiert) andererseits; zum Gegenstand hat.

für die jeweils Einstimmigkeit erforderlich ist.

„Prime-Gruppe“ erfasst (i) die SIGNA Prime Selection AG, Innsbruck; und (ii) alle Unternehmen, an denen SIGNA Prime Selection AG, Innsbruck, -egal ob direkt/indirekt mit zumindest 25% Kapital oder Stimmrechten beteiligt ist; ausdrücklich ausgenommen aber die Gesellschaft und ihre Beteiligungsgesellschaften.

Kapitel V. - Geschäftsjahr, Gewinnausschüttung

Art. 14. Geschäftsjahr.

14.1 Das Geschäftsjahr der Gesellschaft ist das Kalenderjahr (1. Januar bis 31. Dezember).

14.2 Jedes Jahr am einunddreißigsten Dezember werden die Konten geschlossen und die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind.

14.3 Jeder Gesellschafter oder sein Bevollmächtigter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

14.4 Besteht die Gesellschaft aus mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschaftern, kann dieses Recht nur während der fünfzehn (15) Kalendertage vor Abhaltung der jährlichen Gesellschafterversammlung ausgeübt werden.

Art. 15. Aufsicht der Gesellschaft.

15.1 Wenn die Anzahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) übertrifft, muss die Aufsicht durch einen Aufsichtsrat bestehend aus einem oder mehreren Prüfern ("commissaires") erteilt werden. Diese können sowohl Gesellschafter als auch Nichtgesellschafter sein.

15.2 Wenn die Grenzwerte, vorgesehen in Artikel 35 des Gesetzes vom 19. Dezember 2002 (in seiner geänderten Fassung) über das Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister erreicht werden, muss die Gesellschaft ihre Jahresbilanzen durch einen oder mehreren unabhängige zugelassene Wirtschaftsprüfer ("réviseur(s) d'entreprises agréé(s)") prüfen lassen. Diese Wirtschaftsprüfer werden bei der Gesellschafterversammlung oder durch den Alleingesellschafter ernannt. Die Wirtschaftsprüfer werden innerhalb der Mitglieder des "Institut des réviseurs d'entreprises" ausgewählt.

15.3 Unabhängig der vorgenannten Grenzwerte, können jederzeit einer oder mehrere Wirtschaftsprüfer durch Beschluss der Gesellschafterversammlung oder der Alleingesellschafterin ernannt werden, die die Ausführungsmodalitäten seines Mandats/ihrer Mandate festlegen.

Art. 16. Gewinn- und Erlösverteilung; Ausschüttungen.

16.1 Von dem jährlichen Reingewinn der Gesellschaft werden fünf Prozent (5%) der gesetzlich vorgesehenen Rücklage zugewiesen. Diese Verpflichtung entfällt sobald und solange diese Rücklage die Höhe von zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals (Artikel 5.1) erreicht.

16.2 Soweit nach der Zuweisung zur gesetzlichen Rücklage verfügbare Mittel zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, schlägt der Vorstand vor wie der verbleibende jährliche Reingewinn verteilt werden soll, indem sie diesen vollständig oder teilweise einer Rücklage zuweisen, auf das nächste Geschäftsjahr vortragen oder, zusammen mit vorgetragenen Gewinnen, ausschüttbaren Rücklagen oder Ausgabepremien an die Gesellschafter ausschütten.

16.3 Die Gesellschafter sind an allen Gewinnen der Gesellschaft und allen sonstigen (auch soweit nicht als Gewinn zu qualifizierenden) auszahlungsfähigen Barmitteln der Gesellschaft (z.B. an Erlösen der Gesellschaft, die durch Auflösung/Rückzahlung von Rücklagen und/oder durch Zins- oder Rückzahlungen auf Gesellschafterdarlehen an die Gesellschafter verteilt werden können), nachfolgend insgesamt die „Erlöse“- in ausdrücklicher Abweichung zu ihrer Beteiligung am Gesellschaftskapital der Gesellschaft gemäß Artikel 5.1 - wie folgt beteiligt:

(a) Alle Gewinne sowie alle sonstigen Erlöse, die der Gesellschaft direkt oder indirekt aus dem Investment/Bonn und/oder aus dem Verkauf und/oder der anderweitigen Veräußerung des Investment/Bonn (egal ob im Wege eines Asset Deals oder eines Share Deals und egal auf welcher gesellschaftsrechtlichen Ebene dieser stattfindet) und/oder anderweitig entstehen/zufließen, werden wie folgt verteilt:

(aa) Zunächst werden sämtliche Erlöse solange pari passu (im Verhältnis der Finanzierungsquote) an die Gesellschafter verteilt, bis diese jeweils einen Betrag in Höhe der von ihnen gestellten Finanzierungsbeiträge erhalten haben (Rückführung Finanzierungsbeiträge/nominal).

(bb) Weitere Erlöse werden sodann solange (im Verhältnis der Finanzierungsquote) an die Gesellschafter verteilt, bis diese jeweils einen Betrag erhalten haben, der einer IRR-Verzinsung von 10% p.a. auf die von ihnen gestellten Finanzierungsbeiträge entspricht (Vorzugs-IRR).

(cc) Weitere Erlöse werden sodann solange im Verhältnis 70% auf die B-Anteile zu 30% auf die A-Anteile verteilt, bis auf die B-Anteile insgesamt 20% der Summe der gemäß vorstehend (bb) und diesem (cc) insgesamt verteilten Beträge verteilt ist (Catch-up).

(dd) Zuletzt werden alle weiteren Erlöse im Verhältnis 80% auf die A-Anteile zu 20% auf die B-Anteile verteilt.

(b) Für die Gewinn- und Erlösverteilung gemäß vorstehend Artikel 16.3 (a) gilt im Übrigen folgendes:

(aa) Die Gewinn- und Erlösverteilung gemäß vorstehend Artikel 16.3 (a) gilt für sämtliche Erlöse und unabhängig davon in welcher rechtlichen Form (Auflösung/Rückführung von Rücklagen; Gewinnausschüttung, Vorabdividende, Darlehensrück- oder Zinszahlung und/oder anderer Art) die Verteilungen an die Gesellschafter erfolgen, so dass insbesondere auch Gesellschafterdarlehen (Rück- und Zinszahlungen) in die Gewinn- und Erlösverteilung einbezogen sind und nicht etwa zusätzlich zu/außerhalb derselben erfolgen. Sofern Finanzierungsbeiträge von einem direkten/indirekten Gesellschafter eines Gesellschafters geleistet werden (vgl. Artikel 5.2 a)), sind auch diese (und alle etwaigen Zahlungen der Gesellschaft an den Gesellschafter-Gesellschafter oder den Gesellschafter selbst) in die Gewinn- und Erlösverteilung einbezogen.

(bb) Die „IRR-Verzinsung“ (mit 10% p.a., vgl. Artikel 16.3 (a) (ii)) berechnet sich jeweils vom Tage der Wertstellung der Einzahlung des betreffenden Finanzierungsbeitrags durch den jeweiligen Gesellschafter (bzw. seinen direkten/indirekten Gesellschafter, vgl. Artikel 5.2 a) bei der Gesellschaft (inklusive) bis zum Tage der jeweiligen (anteiligen) Rückzahlung/Rückführung bzw. Erlösverteilung durch die Gesellschaft an den Gesellschafter, bzw. dessen Gesellschafter (maßgeblich ist der Tag der Absendung der Zahlung durch die Gesellschaft der bei Ermittlung der IRR jedoch nicht mehr mitgerechnet wird). Klarstellend: die IRR-Verzinsung wird auf Basis der tatsächlichen cash-flows errechnet und die rechtliche Qualifikation der betreffenden Zahlung (z.B. als Darlehensrückführung/nominal, Darlehenszinszahlung, Auflösung und Rückführung/Rücklage, Gewinnzahlung, Vorabausschüttung etc.) ist unerheblich.

(cc) Die Gewinn- und Erlösverteilung gemäß diesem Artikel 16.3 ist auf rollierender Basis durchzuführen, d.h. bei jeder Verteilung sind sämtliche vorangegangenen Verteilungen (als bereits erfolgt) zu berücksichtigen, d.h. jede Verteilung erfolgt in Fortschreibung bereits erfolgter Verteilungen.

(dd) Die Gesellschafter sind jeweils verpflichtet, jederzeit alles Erforderliche zu tun, um die in dieser Satzung vereinbarte Gewinn- und Erlösverteilung herzustellen (und zwar möglichst zeitnah nach Anfall der betreffenden Erlöse auf Ebene der Gesellschaft), insbesondere alle hierzu erforderlichen Gesellschafterbeschlüsse zu fassen und/oder sonstige Erklärungen abzugeben und/oder sonstige Rechtshandlungen vorzunehmen, die hierfür ggf. noch erforderlich werden.

(ee) Die Entscheidung zur Ausschüttung und seine Höhe wird von den Gesellschaftern gemäß den Bestimmungen von Artikel 13 getroffen, wobei aber alle gemäß dieser Satzung und Gesetz in zulässiger Weise auszahlungsfähigen Erlöse (ob nun als Auflösung/Rückführung Rücklage, Zahlung auf Gesellschafterdarlehen, Vorabdividende und/oder Gewinnausschüttung etc.) auf Verlangen auch nur eines Gesellschafters auszuschütten sind. Im Übrigen sind die Geschäftsführer und die Gesellschafter jeweils verpflichtet, soweit rechtlich und tatsächlich möglich und zulässig, sicherzustellen, dass die aus dem Investment/Bonn auf Ebene einer Beteiligungsgesellschaft anfallenden Erlöse (mit Ausnahme der Reinvestition in das Investment/Bonn selbst) nicht anderweitig reinvestiert oder verwendet werden, sondern - sofern rechtlich zulässig - zur Ausschüttung/Auszahlung an die Gesellschaft gelangen.

16.5 Unter Beachtung der Gewinn- und Erlösverteilungsregelungen zu diesem Art. 16 können die Gesellschafter auf Grundlage eines Jahresberichts der Geschäftsführer beschließen, Interim dividenden an den/die Gesellschafter vor dem Ende des Geschäftsjahres auszuzahlen, wobei davon ausgegangen wird, dass (i) der auszuschüttende Betrag das seit Ende des letzten Geschäftsjahrs, dessen Jahresabschluss gebilligt worden ist, erzielte Ergebnis, zuzüglich des Gewinnvortrags sowie der Entnahmen aus den zu diesem Zweck verfügbaren Rücklagen und vermindert um den Verlustvortrag sowie aufgrund gesetzlicher und satzungsmäßiger Verpflichtungen in die Rücklagen einzustellender Beträge, nicht übersteigt, und dass (ii) ausgezahlte Beträge, die nicht tatsächlichen Gewinnen entsprechen, durch die Gesellschafter zurückerstattet werden.

Kapitel VI. - Liquidation

Art. 17. Auflösung und Liquidation.

17.1 Die Gesellschaft erlischt nicht durch den Tod, die Aufhebung der Bürgerrechte, die Zahlungsunfähigkeit oder den Konkurs des einzigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter.

17.2 Die Liquidation der Gesellschaft wird durch die Gesellschafterversammlung im Einklang mit den einschlägigen Rechtsvorschriften beschlossen.

17.3 Die Liquidation wird durch einen oder mehrere durch die Gesellschafter ernannte Liquidatoren durchgeführt, die Gesellschafter oder andere (natürliche oder juristische) Personen sein können und deren Befugnisse und Vergütung durch die Gesellschafter festgelegt werden.

17.4 Sämtliche unter den Gesellschaftern verteilungsfähigen Liquidationserlöse werden in entsprechender Anwendung (und Fortschreibung der dortigen Gewinn- und Erlösverteilungsregelungen) des Artikel 16 verteilt.

Kapitel VII. - Anwendbares Recht; Schlussbestimmungen

Art. 18. Anwendbares Recht. Im Hinblick auf alle Aspekte, die in dieser Satzung nicht spezifisch geregelt sind, wird auf die relevanten Bestimmungen des Gesetzes verwiesen.

Art. 19. Schlussbestimmungen.

19.1 Sollten einzelne Bestimmungen dieser Satzung ganz oder teilweise unwirksam sein oder werden oder sollte diese Satzung eine Lücke aufweisen, soll - soweit vom Gesetz erlaubt - dies die Gültigkeit der übrigen Bestimmungen dieser Satzung nicht berühren. Vielmehr sind die Gesellschafter verpflichtet, anstelle der ungültigen oder fehlenden Bestimmung eine solche Bestimmung gemäß den Bestimmungen des Gesetzes und der Satzung zu vereinbaren, wie sie die vernünftigerweise vereinbart hätten, hätten sie bei Verabschiedung dieser Satzung die Unwirksamkeit oder das Fehlen der betreffenden Bestimmung erkannt.

19.2 Alle das Gesellschaftsverhältnis betreffenden Vereinbarungen zwischen den Gesellschaftern oder zwischen der Gesellschaft und den Gesellschaftern bedürfen zu ihrer Wirksamkeit der Schriftform, soweit nicht kraft Gesetzes die notarielle Beurkundung vorgeschrieben ist. Das gilt auch für einen etwaigen Verzicht auf das Erfordernis der Schriftform.“

Worüber Urkunde aufgenommen und geschlossen in Luxemburg, an dem Tag, welcher zu Anfang der Urkunde erwähnt wird.

Die Urkunde wurde der Bevollmächtigten der erschienen Parteien vorgelesen, dem Notar mit Nachnamen, Vornamen, Zivilstand und Wohnsitz bekannt, ferner haben die Bevollmächtigte und der Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. KREUZER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 septembre 2014. Relation: LAC/2014/42073. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 18. September 2014.

Référence de publication: 2014146205/391.

(140166332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

L.T EV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 190.300.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the second day of September.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

«LEX SERVICES LTD.», a company incorporated under the laws of Seychelles, IBC No.083904, having its registered office at Trident Chambers, P.O. Box 1388, Victoria, Mahe, Seychelles,

here represented by Me Aleksandra SAJKIEWICZ, lawyer, residing professionally at L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of proxy given under private seal on August 27th, 2014.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing person, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to document the deed of incorporation of a public limited company ("société anonyme") which he deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

I. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. There is hereby established a public limited company ("société anonyme") under the name of "L.T. EV S.A." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever any type of securities, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the Municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the articles.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

II. Capital - Shares

Art. 5. The corporate capital is fixed at fifty thousand Euro (EUR 50,000.-), represented by five hundred (500) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp.

However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with § 1 and 2 of the Law.

If the Company issues bearer shares, the management body must appoint a depositary, in accordance with the law of 28 July 2014 regarding the immobilization of bearer shares (Law of 28 July 2014).

The bearer shares will be deposited with a depositary who meets the requirements of Article 42 (2) of the Law of 10 August 1915 on commercial companies and who was appointed by the management body.

Any shareholder or shares bearer may only consult mentions concerning himself. The depositary will hold the shares on behalf of the shareholder who will remain their owner. The ownership of bearer shares will be registered in the register of the depositary. At a written request of an owner of bearer shares, a certificate with all the mentions concerning him will be delivered by the depositary. The transfer of bearer shares will be perfected by an acknowledgment of the transfer registered on the same register. To this end, the depositary can accept any document or notification acknowledging the property transfer between the assignor and the assignee. Any rights attached to bearer shares can only be exercised once the shares will be deposited with the professional depositary and all relevant information will be recorded in the register held by it.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the first Wednesday of the month of June at 14.00 at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person by writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication as his proxy.

The use of video conferencing equipment, conference call or other means of telecommunication shall be allowed and the shareholders using these technologies shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video, by phone or by other means of telecommunication. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax, telegram, telex, telephone or other means of telecommunication, provided in such latter event such vote shall be confirmed in writing. Any shareholder can also vote by correspondence, by returning a duly completed and executed form (the "form") sent by the board of directors, the sole director or any two directors, as the case may be and containing the following mentions in English and French:

- j) the name and address of the shareholder;
- k) the number of shares he owns;
- l) each resolution upon which a vote is required;
- m) a statement whereby the shareholder acknowledges having been informed of the resolution(s) upon which a vote is required;
- n) a box for each resolution to be considered;
- o) an invitation to tick the box corresponding to the resolutions that the shareholder wants to approve, reject or refrain from voting;
- p) a mention of the place and date of execution of the form;
- q) the signature of the form and a mention of the identity of the authorized signatory as the case may be; and
- r) the following statement: "In case of lack of indication of vote and no box is ticked, the form is void". The indication of contradictory votes regarding a resolution will be assimilated to a lack of indication of vote. The form can be validly used for successive meetings convened on the same day. Votes by correspondence are taken into account only if the form is received by the Company at least two days before the meeting. A shareholder cannot send to the Company a proxy and the form for the same meeting. However, should those two documents be received by the Company, only the vote expressed in the form will be taken into account.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign.

In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company.

However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall elect from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification.

These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail, by facsimile or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, the entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound (i) by the joint signature of any two (2) directors, (ii) by the individual signature of the managing director or (iii) by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be validly bound, in any circumstances and without restrictions, by the individual signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by Law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Dividends may also be paid out of inappropriate net profit brought forward from prior years. Dividends shall be paid in Euros or by free allotment of shares of the Company or otherwise in specie as the directors may determine, and may be paid at such times as may be determined by the board of directors.

Payment of dividends shall be made to holders of shares at their addresses in the register of shareholders. No interest shall be due against the Company on dividends declared but unclaimed.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2015.
2. The first general meeting will be held in the year 2016.
3. Exceptionally, the first chairman and the first delegate of the board of directors may be nominated by a passing of a resolution of the sole shareholder.

Subscription and payment

The Articles of the Company thus having been established, the five hundred (500) shares have been subscribed by "Lex Services Ltd", prenamed and represented as aforesaid, and fully paid-up by the aforesaid subscriber by payment in cash of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-)

Consequently, the amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary, who states it expressly.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Extraordinary general meeting Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing person, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The registered office is established in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
2. The number of directors is fixed at one (1) and that of the statutory auditors at one (1).
3. The following person is appointed as sole director:

Mr. Pierre-Yves MAGEROTTE, lawyer, born on August 30th, 1979 in Libramont-Chevigny (Belgium), with professional residence at 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg

4. "FIDROYAL S.à r.l.", with registered office at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, registered in the Luxembourg register of companies under number B 42.317, is appointed as statutory auditor of the Company.

5. The mandates of the sole director and of the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2020.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing person, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le deux septembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

«LEX SERVICES LTD.», une société constituée selon le droit des Seychelles, IBC No.083904, ayant son siège social à Trident Chambers, P.O. Box 1388, Victoria, Mahe, Seychelles,

ici représentée ici représenté par Me Aleksandra SAJKIEWICZ, avocate, demeurant professionnellement au 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 27 août 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de "L.T. EV S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par 500 (cinq cents) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, § 1 et 2 de la Loi.

En cas d'émission des actions au porteur, l'organe de gestion de la Société devra nommer un dépositaire conformément à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre de ces actions nominatives et registre des actions au porteur (la Loi du 28 juillet 2014).

Les actions au porteur devront être déposées auprès d'un dépositaire répondant aux conditions de l'article 42 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et nommé par l'organe de gestion de la Société.

Chaque actionnaire au porteur sera en droit de prendre connaissance uniquement des inscriptions qui le concernent. Le dépositaire détiendra les actions déposées pour compte de l'actionnaire qui en sera propriétaire. La propriété de l'action au porteur fera l'objet d'une inscription sur le registre du dépositaire. A la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat constatant toutes les inscriptions le concernant lui sera délivré par le dépositaire. Toute cession sera rendue opposable par un constat de transfert inscrit sur le même registre par le dépositaire. Le dépositaire pourra à ces fins accepter tout document ou notification constatant le transfert de propriété entre cédant et cessionnaire. Les droits afférents aux actions au porteur ne pourront être exercés qu'en cas de dépôt de l'action au porteur auprès du dépositaire et en cas d'inscription au registre de toutes les données.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier mercredi du mois de juin à 14.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo, conférences téléphoniques ou tout autre moyen de télécommunication est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à

voter par vidéo, par téléphone ou par tout autre moyen de télécommunication. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, téléphone ou tout autre moyen de télécommunication, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le "formulaire") envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas et contenant les mentions suivantes en langue anglaise et française:

- a) le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) une case pour chaque résolution à considérer;
- f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) la déclaration suivante: "A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul. L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primera.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra élire en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront

mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Des dividendes peuvent également être payés sur bénéfices reportés d'exercices antérieurs. Les dividendes seront payés en euros ou par distribution gratuite d'actions de la Société ou autrement en nature selon la libre appréciation des administrateurs, et peuvent être distribués à tout moment à déterminer par le conseil d'administration.

Le paiement de dividendes sera fait aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actions. Aucun intérêt ne sera dû par la Société sur dividendes distribués mais non revendiqués.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2016.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par une résolution de l'actionnaire unique.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cinq cents (500) actions ont été souscrites par «Lex Services Ltd.», prénommée et représentée comme ci-avant, et libérées entièrement par le souscripteur prénommé moyennant un versement en numéraire de cinquante mille euros (50.000,- EUR), de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

La comparante, représentée comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le siège social de la Société est établi à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
3. La personne suivante est appelée comme administrateur unique:
- M. Pierre-Yves MAGEROTTE, Avocat à la Cour, né le 30 août 1979 à Libramont-Chevigny (Belgique), demeurant professionnellement au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.
4. «FIDROYAL S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 19, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 42317, est nommée commissaire aux comptes de la Société.
5. Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2020.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cent euros (1.100,- EUR).

DONT ACTE, Le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. SAJKIEWICZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 septembre 2014. LAC/2014/41124. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Référence de publication: 2014146211/534.

(140166709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

M2 Belair S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 135, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 190.289.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit août.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Marc FELTES, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 27 juillet 1974, demeurant à L-1328 Luxembourg, 23, rue Charlemagne.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "M2 BELAIR S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La Société a pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur, la location d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise, respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance, respectivement la gestion d'immeubles ou de patrimoines mobiliers et immobiliers tant pour son propre compte que pour compte de tiers, de même que la promotion immobilière.

La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit, avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 3. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège

social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 7. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 8. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société.

Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 9. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 10. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 11. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

En cas de pluralité de gérants, ceux-ci forment un conseil de gérance. Si un ou plusieurs gérants de classe A ("gérant-A") et un ou plusieurs gérants de classe B ("gérant-B") sont nommés, les décisions du conseil de gérance doivent être prises par au moins un gérant-A et un gérant-B.

Le pouvoir et la classe d'un gérant-A ou d'un gérant-B est déterminée par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 12. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 14. L'exercice social court du premier janvier au trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au trente-et-un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 20. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire:

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération:

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par le comparant Monsieur Marc FELTES, prénommé (ci-après le «Souscripteur» ou «l'Apporteur»).

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement moyennant apport mixte décrit ci-après:

- un apport en numéraire, de sorte que le montant de six mille deux cent cinquante euros (6.250,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate; et
- un apport en nature consistant en cinquante (50) parts sociales, détenues en pleine propriété, de la société «F&A Prom S.à r.l.» ayant son siège social au 135, avenue du X Septembre L-2551 Luxembourg (RCS Luxembourg B 185.863), évaluées à six mille deux cent cinquante euros (6.250,- EUR).

Cet apport en nature a fait l'objet d'une évaluation établie préalablement aux présentes en date du 22 août 2014, laquelle restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement, après avoir été paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant.

Preuve de l'existence de l'apport en nature:

Preuve de l'existence de l'apport en nature a été donnée au notaire instrumentant par la copie des statuts et des documents sociaux de "F&A Prom S.à r.l.", prénommée, attestant le nombre actuel de parts sociales et leur appartenance actuelle dans le chef de Monsieur Marc FELTES, prénommé.

Réalisation effective de l'apport en nature:

Monsieur Marc FELTES, prénommé, fondateur et apporteur, déclare que:

- toutes les parts sociales apportées sont entièrement libérées;
- ces parts sociales sont sous forme nominative;
- il est le seul plein propriétaire de ces parts sociales et possède les pouvoirs d'en disposer;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;

- ces parts sociales sont librement transmissibles;
- toutes formalités seront réalisées dans les Etats respectifs aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Rapport d'évaluation:

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagé en sa qualité de gérants de la société "F&A Prom S.à r.l.", prénommée, à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, Monsieur Marc FELTES, prénommé, agissant tant en sa qualité de gérant technique de la prédite société qu'en tant que mandataire de Monsieur Joachim LEGROCOLLARD, ingénieur, né le 22 décembre 1975 à Liège (Belgique), demeurant à B-6600 Bastogne, 3, rue des Arbalétriers, gérant technique de la prédite société, et Madame Nadine FELTES, épouse THEIS, gérante de sociétés, née à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 2 juillet 1966, demeurant à B-6781 Sélange, 29, rue du Kirchberg, gérant administratif de la prédite société, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé en date du 25 et 28 août 2014, lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement, tous marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites parts sociales et confirme la validité de la libération, conformément au procès-verbal en date du 22 août 2014, dont une copie restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement, après avoir été paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros (800,- EUR).

Décisions de l'associé unique:

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-2551 Luxembourg, 135, avenue du Dix Septembre.
2. Le nombre de membres de gérant a été fixé à un (1).
3. Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:
Monsieur Marc FELTES, prénommé.
4. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, il a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. FELTES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 septembre 2014. LAC/2014/40812. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Référence de publication: 2014146291/187.

(140166236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Certasig Holdings S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 96.250,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 3, avenue de Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 90.170.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 26 Août 2014.

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 30 septembre 2014 du 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg au 3, Avenue Monterey, L-2163, Luxembourg.

Luxembourg, le 14/10/2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014160244/15.

(140182060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Sigiriya Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J. F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 190.283.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth day of August.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

European Real Estate Debt S.à r.l. a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 149400, here represented by Sara Lecomte, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 8 August 2014.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Art. 1. Form - Corporate Name. There is formed a private limited liability company under the name "Sigiriya Holdings S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager (as defined below), or in case of plurality of managers, the board of managers Board of Managers (as defined below), of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests, in any form whatsoever and participations in Luxembourg, Dutch or other foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may also, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of loans or of various tranches of loans or other indebtedness originated, structured or funded by other entities or persons, by any means and administrate, develop and manage such holding of loans or tranches of loans or other indebtedness.

3.3 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments. The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any entity or person belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of listed or unlisted bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any hedge agreement, as well as into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holder(s) of the Shares is/are referred to as the "Shareholder" or together as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

8. Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers").

8.2 The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

9. Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

11. Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers may delegate their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers may appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or e-mail or letter another Manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

13. Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business year - Distribution rights - Supervision

14. Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to

a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

16. Art. 16. Réviseurs d'entreprises.

16.1 The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

16.2 The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Chapter VI. - Liquidation

17. Art. 17. Dissolution and liquidation.

17.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

17.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

17.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

18. Art. 18. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2015.

Subscription - Payment

The share capital has been subscribed as follows:

Subscriber Shares

European Real Estate Debt S.à r.l. 12,500 Shares

Total 12,500 Shares

All the shares has been fully paid up in cash at one Euro (EUR 1.-) each for a total issue price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-). Proof that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) in respect of this cash contribution, corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), is at the free disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledged receipt of the proof of payment.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed and/or in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Incorporation of the company

The Notary has confirmed that a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") has been incorporated by virtue of the present deed under the name "Sigiriya Holdings S.à r.l.", with the articles of incorporation and the share capital stated above.

Extraordinary shareholders resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, represented as stated above, representing the entirety of the subscribed capital of the Company and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. Each of the following persons is appointed as a manager of the Company for an undetermined duration:

1.1 Mrs. Alexandra Fantuz, manager, residing professionally at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

1.2 Mr. Rolf Capsers, manager, residing professionally at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

1.3 Mrs. Genevieve Blauen-Arendt, manager, residing professionally at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

1.4 Mr. Marc Schmit, manager, residing professionally at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le treize août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

European Real Estate Debt S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 51, avenue John F. Kennedy, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149400, ici représentée par Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 8 août 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de " Sigiriya Holdings S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique (tel que défini ci-dessous) ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance (tel que défini ci-dessous) de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts dans toute forme que ce soit et participations dans des entités luxembourgeoises, néerlandaises ou étrangères par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra également acquérir ou disposer de prêts ou de tranches de prêts ou d'autres instruments de dette, soit directement ou indirectement, structurés ou financés par d'autres entités ou personnes, par tous moyens, et administrer, développer et gérer de telles détentions de prêts ou de tranches de prêts ou tous autres instruments de dette.

3.3 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements. La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à tous entités ou personnes appartenant au même

groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées") ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres cotés ou non-cotés, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;
- accorder tous contrats de couverture, ainsi que toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci,

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales (les "Parts Sociales"), ayant une valeur nominale d'une Euro (EUR 1,-) chacune. Le(s) détenteur(s) de Parts Sociales est/sont défini(s) ci-après par l'"Associé" ou collectivement les "Associés".

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

6. Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre II. - Gérance

8. Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique". En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

9. Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par deux Gérants.

11. Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants peuvent déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants déterminent les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Le Conseil de Gérance pourra nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

13. Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

Titre V. - Exercice social - Distributions - Reviseur

14. Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et le Gérant ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

15. Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'Associé(s).

16. Art. 16. Réviseurs d'entreprises.

16.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

16.2 Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Titre VI. - Liquidation

17. Art. 17. Dissolution et liquidation.

17.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

17.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

17.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

18. Art. 18. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Parts Sociales
European Real Estate Debt S.à r.l.	12.500 Parts Sociales
Total	12.500 Parts Sociales

Chacune de ces Parts Sociales a été intégralement libérée en numéraire à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) pour un montant total de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-). La preuve que cet apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), qui correspond à un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), est à libre disposition de la Société a été apportée au Notaire, lequel en a expressément accusé réception.

Frais

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société suite au présent acte et/ou en raison de sa constitution sont estimés approximativement à mille deux cents Euro (EUR 1.200,-).

Constitution de la société

Le Notaire confirme qu'une société à responsabilité limitée a été constituée en vertu du présent acte sous la dénomination "Sigiriya Holdings S.à r.l.", avec les statuts et le capital social repris ci-dessus.

Résolutions extraordinaires de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentée comme précité, représentant la totalité du capital social de la Société, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Chacune des personnes suivantes est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

1.1 Mme Alexandra Fantuz, gérante, ayant son adresse professionnelle au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

1.2 M. Rolf Capsers, gérant, ayant son adresse professionnelle au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

1.3 Mme Genevieve Blauen-Arendt, gérante, ayant son adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

1.4 M. Marc Schmit, gérant, ayant son adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi à 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 14 août 2014. Relation: LAC/2014/38563. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014146380/449.

(140166117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Covéa Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 28.590.

Remplace dépôt L140099084 du 16 juin 2014

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue à Luxembourg le 3 juin 2014

Cinquième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Bernard DURAND de son mandat d'administrateur à effet du 26 novembre 2013.

Sixième résolution

L'assemblée décide de réduire le nombre d'Administrateurs de dix à neuf.

Septième résolution

L'assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

FIDEWA-CLAR S.A.

2-4 rue du Château d'Eau

L-3364 Leudelange

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

Huitième résolution

L'assemblée prend acte des changements d'adresse des administrateurs suivants:

Monsieur Romain ROSSETTI, demeurant professionnellement au 41, rue du Puits Romain, Atrium Business Park L-8070 Bertrange et également de sa fonction d'Administrateur Délégué et Directeur Général de la société;

Monsieur Jean FLEURY, demeurant au 5, rue d'Agatha F-34970 Lattes;

Monsieur Patrice FORGET, demeurant professionnellement au 11, place des cinq martyrs du Lycée Buffon F-75014 Paris.

Pour la société Covéa Lux

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014158614/31.

(140180873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.